



## SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

### APERÇU

Le Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de faire avancer et de promouvoir le Programme de transformation du système de santé des Premières Nations (PTSPN), qui formule 85 recommandations à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Celles-ci couvrent un large éventail de domaines stratégiques qui visent tous à stabiliser des programmes de santé profondément sous-financés et à accroître l'autodétermination des Premières Nations en matière de santé, conformément aux droits inhérents, aux droits issus de traités et aux droits internationaux.

Le document *Honorer les promesses*, qui présente les priorités des Premières Nations et du Canada pour les élections fédérales de 2019, est un ensemble complet d'engagements que le gouvernement fédéral devrait respecter afin de bâtir un Canada plus fort en travaillant avec les Premières Nations. Pour appuyer les engagements énumérés dans le document *Honorer les promesses*, le Comité des Chefs sur la santé a tenu une réunion de planification stratégique, et fixé des priorités, afin de mieux se préparer à la nouvelle réalité de la santé des Premières Nations dans le cadre du transfert des responsabilités de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) à Services aux Autochtones Canada (SAC). Une version définitive du plan

stratégique sera déposée pour examen par le CCE en décembre 2019. Le plan sera ensuite présenté au Comité exécutif de l'APN.

Parmi les autres chantiers en cours en appui à la mise en œuvre du PTSPN, on peut mentionner, entre autres :

- Faire progresser le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations.
- Poursuivre l'examen conjoint du programme des services de santé non assurés (SSNA) par l'APN et la Direction générale de la DGSPNI.
- Continuer d'explorer la législation fédérale en matière de santé des Premières Nations, la législation concernant les SSNA et les recours en justice.
- Améliorer les communications entre les Premières Nations, les gouvernements et autres partenaires.
- Promouvoir le guide des partenariats de l'APN dans le domaine de la santé.
- Mettre en œuvre la stratégie de l'APN concernant l'utilisation d'opioïdes par les Premières Nations.
- Promouvoir le travail des sages-femmes et rapprocher du domicile les services d'accouchement.
- Continuer de plaider en faveur de la reconnaissance et de la mise en œuvre de pratiques culturellement sécuritaires par les praticiens qui offrent des

# COMPTE RENDU DE L'APN

## Novembre 2019

services de santé et de mieux-être aux Premières Nations.

- Examiner l'élaboration potentielle d'un *continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations* (résolution n° 19/2019).
- Faire progresser les livrables du Protocole de partenariat entre l'APN et la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.
- Plaider en faveur d'un renforcement des capacités dans le secteur des soins de santé primaires.

L'APN continuera de plaider en faveur d'une amélioration de la santé et du bien-être des Premières Nations dans des domaines comme la santé publique, le contrôle des maladies transmissibles, les maladies chroniques, le mieux-être familial, la santé mentale, la sécurité alimentaire et le cannabis en faisant la promotion d'approches basées sur une identité distincte et adaptées sur le plan culturel qui sont financées de manière durable et guidées par les Premières Nations.

## COMPTE RENDU

---

À mesure que le travail de l'examen conjoint des services de santé non assurés (SSNA) par l'APN et la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) progresse et approche de sa conclusion, il devient clair que les Premières Nations doivent contribuer de façon continue à l'évolution des SSNA. Le travail exécuté par l'examen conjoint orientera la prochaine phase du travail nécessaire à la transition et à la transformation des services de santé, comme le prescrit la résolution no 74/2018 *Services de santé non-assurés : Engagement continu à l'égard d'un processus conjoint*, ainsi que les résolutions existantes 126/2016, *Engagement continu envers le processus d'examen conjoint des services de santé non assurés* et 49/2017, *Services de santé non assurés : accès équitable aux services de santé*.

Pour appuyer ce travail, l'APN a demandé à un agent contractuel d'élaborer un cadre d'évaluation et de surveillance des SSNA qui vise à évaluer les réalisations, les lacunes et l'amélioration générale des résultats découlant du processus de l'examen conjoint. Le cadre d'évaluation et de surveillance est

maintenant terminé, ce qui permet à l'APN de continuer son dialogue avec la DGSPNI et les SSNA au sujet de la surveillance et de l'évaluation du programme des SSNA et d'orienter les travaux futurs. Le cadre peut aussi appuyer les communautés et les aider dans leur cheminement vers un changement transformateur.

Le budget de 2019 prévoyait 8,5 millions de dollars sur deux ans pour les soins de longue durée. Nous avons l'occasion de réaffecter ces fonds afin d'explorer une approche plus holistique des soins. La structure des investissements doit rendre compte aux Premières Nations et doit s'éloigner du financement en silo et à court terme. Le financement doit plutôt être durable et à long terme et doit prendre en compte les besoins et les priorités des Premières Nations. La résolution 19/2019 charge l'APN d'examiner l'élaboration d'un continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations. Par ces travaux, l'APN continuera de plaider en faveur d'un financement durable et souple et de l'élaboration d'un continuum qui tend vers des

# COMPTE RENDU DE L'APN

## Novembre 2019

méthodes qui soulignent les forces des Premières Nations dans le domaine de la santé et du mieux-être.

Le Comité sur le mieux-être mental s'est réuni à Wendake (Québec) cet automne pour discuter des sujets suivants : les travaux de la Thunderbird Partnership Foundation concernant la rédaction d'un rapport national sur le cannabis et leur projet en cours sur l'abus des opiacés et de la méthamphétamine; l'évaluation approfondie des besoins du First Peoples Wellness Circle; le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens (PSS RQPI); et une présentation de l'organisme Save the Children, une organisation caritative planétaire qui veut aider les enfants à atteindre leur plein potentiel. Un des principaux objectifs de cette réunion était la tenue de deux rencontres en personne consacrées aux travaux concernant l'IRS RHSP afin de discuter de la transition de ce programme vers une série de services comme ceux de la Fondation autochtone de guérison.

Le programme Sport au service du développement social dans les communautés autochtones (SSDSCA), associé à Sport Canada, a formé un comité consultatif dont le mandat est de veiller à ce que le financement est affecté de manière à répondre au mieux aux besoins et aux priorités des Premières Nations. L'APN a participé à ce Comité consultatif afin de passer en revue des soumissions pour la prestation de programmes sportifs par le biais de projets de développement social dans les communautés autochtones. Plus précisément, les propositions ciblaient l'amélioration de la santé, une meilleure éducation; la réduction des comportements à risques et une augmentation de l'employabilité. Environ 3,6 millions de dollars ont été réservés à ce programme pour une période de deux ans. Environ 200 demandes ont été reçues. Quelques initiatives très prometteuses, dirigées par des Autochtones, ont été recommandées pour un financement. Si les résultats sont favorables, il est possible que ces subventions soient renouvelées.

## PROCHAINES ÉTAPES

Les prochaines étapes clés destinées à faire progresser le programme de santé de l'APN consisteront notamment à :

- Avancer et mettre la touche finale au plan de travail élaboré par le Comité des Chefs sur la santé pour appuyer la transformation de la santé.
- Présenter au Comité exécutif de l'APN et au Comité des Chefs sur la santé le travail exploratoire effectué sur la législation fédérale en matière de santé des Premières Nations et autres travaux connexes. Cela comprendra un compte rendu sur l'examen des options relatives à la législation et aux recours en justice concernant les SSNA. Cette information sera également

présentée aux Premières Nations pour appuyer leurs propres efforts pendant qu'elles étudient une éventuelle législation en matière de santé.

- En réponse aux appels à l'action sur la sécurité culturelle de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), l'APN collabore avec l'administratrice en chef de la santé publique, Santé Canada, Services aux Autochtones Canada, l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et l'Organisation de normes en santé afin d'orienter l'élaboration de normes visant à lutter contre le racisme à l'endroit des Autochtones au sein du système de santé.

# COMPTE RENDU DE L'APN

## Novembre 2019

- L'APN collabore avec SAC dans le but d'organiser une rencontre entre des jeunes de l'organisme *We Matter* pour discuter de promotion de la vie et d'enjeux liés à la sensibilisation et à un meilleur accès à des services de cyberSanté et de mieux-être mental.
- En réponse à la résolution 89/2018, *Réponse à la crise en cours des opioïdes et de la méthamphétamine*, les travaux de la stratégie actuelle de l'APN sur les opioïdes seront élargis afin d'adopter une approche plus globale de l'usage de substances et de comprendre de l'information et des pratiques exemplaires pour répondre à la crise de la méthamphétamine.
- Le Secteur de la santé et le Secteur de l'environnement de l'APN continuent de collaborer dans le but de suivre la progression de la maladie débilitante chronique des cervidés par l'entremise du groupe de travail mandaté pour ce faire par les résolutions 70/2010, Encéphalopathie des cervidés : Programme de surveillance, de formation et de sensibilisation contrôlé par les Premières Nations, 13/2017, Maladie débilitante chronique, et 58/2018, Réponse des Premières Nations à la maladie débilitante chronique. Comme le stipulent ces résolutions, l'APN continuera de collaborer avec les Premières Nations, les organismes et les gouvernements touchés afin de développer et de renforcer les programmes des Premières Nations sur la faune et la santé humaine, incluant ceux qui se penchent sur la maladie débilitante chronique.
- Les Premières Nations continuent de porter le fardeau considérable de maladies transmissibles comme le V.I.H. et l'hépatite C, la tuberculose et les infections transmissibles sexuellement (ITS). Réduire l'impact de ces problèmes de santé sur les Premières Nations demande des investissements dans les systèmes de santé primaire et publique et des actions simultanées sur les déterminants sociaux de la santé.
- Le Comité directeur de l'examen conjoint (CDEC) des services de santé non assurés (SSNA) compte terminer l'examen définitif des prestations des SSNA concernant le transport pour raison médicale d'ici le mois de mars 2020. Après l'examen des catégories de prestations, le CDEC terminera son processus en examinant les irritants administratifs et opérationnels généraux des SSNA de manière à simplifier davantage la prestation des services et à augmenter l'efficacité du programme. Pour l'avenir, la résolution 74/2018 souligne les lacunes fondamentales du programme et la nécessité d'un dialogue continue entre l'APN, les Premières Nations et les SSNA qui tient compte des taux élevés de maladie, des priorités évolutives en matière de santé, de la croissance démographique et de la réalité sur le terrain.
- Continuer d'explorer l'élaboration d'un *continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations* (résolution n° 19/2019). Dans l'immédiat, les prochaines étapes sont d'aider les Premières Nations à définir ce que signifie un continuum de soins pour les Premières Nations et de mener une analyse environnementale afin d'identifier les forces au sein des Premières Nations.
- Finaliser le mandat, la structure de gouvernance et les priorités communes (plan de travail commun) comme le stipule le Protocole de partenariat entre l'APN et la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.
- Continuer de militer en faveur d'une augmentation des capacités dans le secteur des soins de santé primaires en participant à des initiatives axées sur le renforcement

# COMPTE RENDU DE L'APN

## Novembre 2019

des capacités des Premières Nations,  
plaider en faveur d'un accroissement de

financement souple et durable et forger des  
partenariats constructifs.

